

Traite des esclaves sur la côte du Mozambique et de Madagascar.

Le 25 octobre 1768 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22 f°234

Poivre au ministre. Retour de *l'Ambulante* de la côte Mozambique, sans les Noirs qu'il faudra trouver ailleurs. Dumas, Glemet : fraude sur la traite de Madagascar. « Tout est perdu si vous ne rappelez Dumas ».

Une lettre de Poivre du 18 décembre 1768 commence de la même façon.

Voir sur la base documentaire =>Année 1768 - Récit d'une mission de traite au Mozambique et à Madagascar.

=====

A l'Isle de France, le 25 octobre 1768

N°131

Monseigneur,

La flûte du Roi *l'Ambulante* que j'avais envoyée à Mozambique pour y faire une traite d'esclaves vient de rentrer dans le port. Son voyage a été des plus malheureux, elle ne nous a rapporté que huit esclaves de Mozambique.

Le gouverneur portugais, qui dans tous les temps avait toléré la traite des vaisseaux particuliers, ou de la Compagnie n'a jamais voulu la permettre à un vaisseau du Roi, il a craint de se compromettre et les officiers qui commandaient cette flûte ont craint de leur côté de compromettre le pavillon du Roi en faisant une traite interlope et sans l'aveu du gouverneur portugais.

Cependant toutes nos espérances étaient fondées sur le retour de ce bâtiment. Nous en attendions des bras pour les travaux du génie, pour ceux de la marine, auxquels les esclaves de Mozambique sont les seuls dans ces parages qu'on puisse appliquer. Il n'est pas possible de confier le service du port à des Noirs de Madagascar, ils sont si amoureux de leur pays, et de leur liberté, qu'ils ne résistent jamais à la tentation d'enlever les bateaux qu'on leur confie pour retourner dans leur île qu'ils savent être sous le vent de celle-ci.

Il est de toute nécessité que nous puissions nous procurer au moins cinq cents esclaves soit de la côte de Guinée soit de Mozambique pour les travaux du port.

S'il était possible de faire passer les vaisseaux de la Compagnie destinés pour ces îles à la côte d'Afrique, soit à Gorée, soit au Sénégal ou ailleurs pour y prendre chacun une centaine d'esclaves et les transporter ici, ce serait ce que l'on pourrait faire de plus utile pour le service du Roi dans cette colonie.

A défaut des esclaves de Guinée, ne serait-il pas possible d'obtenir de la cour de Portugal un ordre ou permission pour la traite au moins d'un millier d'esclaves de choix ? Cette traite qui nous serait d'une grande utilité ne nuirait en aucune façon à l'établissement portugais, et lui serait même avantageuse, car les Portugais de Mozambique ont beaucoup plus d'esclaves qu'ils ne sauraient en nourrir, et au-delà des transports qu'ils en font tant à Goa qu'au Brésil.

Lorsque la flûte *l'Ambulante* était à Mozambique il se trouvait dans le pays plus de quinze cents esclaves à vendre dont les habitants étaient surchargés, qu'ils ne pouvaient nourrir, et dont ils désiraient se défaire à très bas prix ; mais le Gouverneur portugais homme riche, vieux, infirme, prêt à être rappelé, et à aller rendre ses comptes à Lisbonne, n'a jamais osé prendre sur lui quelques propositions qu'on lui ait faites, de permettre aux habitants de vendre, et aux Français d'acheter. Il y a une défense de la Cour de Lisbonne, qui interdit la traite aux étrangers.

Après cette tentative malheureuse à Mozambique, la flûte *l'Ambulante* est revenue par le nord de Madagascar, et a relâché à Foulepointe, elle y a trouvé le Sr Glemet établi par les ordres de M. Dumas. Ce régisseur de traite avait mal pris parmi les naturels du pays, il y faisait cependant assez bien ses affaires particulières, et celles de M. Dumas plutôt que celles du Roi : les habitants accoutumés à recevoir des piastres en échange de leurs esclaves ne voulaient en traiter que pour des piastres. M. Dumas avait donné à ce sujet les ordres les plus sévères, mais il paraît que cet ordre

rigoureux ne regardait que la traite à faire pour le compte du Roi, le Sr Glémet n'était pas scrupuleux d'en traiter pour son compte particulier avec des piastres, il employait même les effets de traite du Roi à racheter les piastres répandues dans le pays, et les employait pour son compte à la traite des esclaves.

On prétend que les officiers de *l'Ambulante* témoins de cette malversation, ont cru pouvoir faire ce que faisait le chef de la traite, de concert avec lui, et qu'ils ont traité environ 140 esclaves dont 27 seulement pour le compte de M. Dumas et de sa société, et plusieurs dont j'ignore le nombre pour le compte du Sr Glémet en particulier.

La flûte est revenue ici avec huit esclaves de Mozambique et cent bœufs de Madagascar pour le compte du Roi, mais on prétend qu'il y avait cent quarante esclaves de Madagascar pour le compte des particuliers.

A l'arrivée de cette flûte on a raconté à M. Dumas qu'il y avait trois cents esclaves de pacotille dans le vaisseau. Il a vu par les lettres particulières du Sr Glemet qu'il n'y en avait que vingt-sept pour lui et sa société : il a été furieux. Il a fait marcher de tous côtés de l'île des détachements pour enlever les Noirs de contrebande qui pourraient débarquer. Il en a été arrêté nuitamment vingt-quatre des maisons particulières. Je les ferai confisquer au profit de Sa Majesté, s'il était prouvé que ces Noirs proviennent réellement de la flûte *l'Ambulante*, mais ces vingt-quatre ne sont pas ceux appartenant au Sieur Dumas.

Il est certain que l'abus ne peut être plus considérable qu'il l'est, mais M. Dumas en est l'auteur, malgré toutes ses fausses démonstrations de zèle pour empêcher la fraude. Dès son arrivée dans cette île, il a donné le premier l'exemple de la pacotille d'esclaves. L'année dernière il en fut traité soixante-dix au fort Dauphin, il n'y en a eu que onze pour le compte du Roi, tout le reste a été pour le Sr Dumas et sa société.

Les gardes de la douane en avaient arrêté l'année dernière neuf débarqués frauduleusement de *la Garonne*, M. Dumas les a fait rendre au Sieur Vauquelin.

Après de semblables exemples les officiers peuvent-ils voir M. Dumas s'enrichir seul par la pacotille des esclaves sans y prendre la part qu'il leur est aisé d'y prendre ?

Voilà, Monseigneur, la source de l'abus, je ne puis rien du tout pour y remédier. Si j'attaquais le Sr Dumas dans son intérêt, je serais exposé aux violences les plus inouïes. M. Dumas se reproche tous les jours dans ses fureurs, et cela publiquement de ne m'avoir pas, ou renvoyé en France, ou dégradé sur l'île Rodrigue, il ne lui faut pour cela, ni raison, ni prétexte.

Il paraît que malgré moi il va envoyer à Foulepointe le Sr Vauquelin son associé, alors *la Garonne* nous apportera ici quatre ou cinq cents esclaves de pacotille pour le compte de M. Dumas, et rien du tout, que quelques bœufs pour le compte de Sa Majesté.

Tout est perdu Monseigneur si vous ne rappelez incessamment le Sr Dumas ; si vous le laissez commander ici, l'Isle de France sera un enfer d'où je vous prie de vouloir bien me retirer.

Je suis avec respect, votre ... etc. Poivre

Port-Louis de l'Isle de France.

Le 25 octobre 1768.

P. S.

La flûte *l'Ambulante* aurait pu se dédommager à Foulepointe des mauvais succès de son voyage à Mozambique s'il avait été libre au Sr Panon subrécargue de ce bâtiment de traiter des esclaves à Foulepointe, avec les mêmes piastres et effets qu'il avait porté à Mozambique et qu'il a rapporté ici ; mais le Sr Glémet chargé des traites à Foulepointe s'y est formellement opposé, il y avait beaucoup de Noirs dans le pays. Le Sr Panon qui est un homme d'une probité rare eût certainement traité ces esclaves à meilleur marché que ne l'eut fait le Sr Glémet, et il n'en eût été embarqué que pour le compte du Roi.

Ci-joint des observations sur le commerce de Mozambique en forme de mémoire.

* * *